

## Décrets

Gouvernement du Québec

### Décret 599-99, 2 juin 1999

CONCERNANT la nomination de madame Monique L. Bégin comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Monique L. Bégin, sous-ministre du ministère des Régions, administratrice d'État I, soit nommée secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 14 juin 1999;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Monique L. Bégin.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

32193

Gouvernement du Québec

### Décret 600-99, 2 juin 1999

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Lise Denis comme sous-ministre du ministère des Régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Lise Denis, membre et présidente du Conseil de la santé et du bien-être, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre du ministère des Régions, pour une période de trois ans à compter du 14 juin 1999, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

### Contrat d'engagement de madame Lise Denis comme sous-ministre du ministère des Régions

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

#### 1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Lise Denis, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre du ministère des Régions, ci-après appelé le ministère.

À titre de sous-ministre, madame Denis est chargée de l'administration des affaires du ministère dans le cadre des lois, des règlements et des politiques.

Madame Denis exerce, à l'égard du personnel du ministère, les pouvoirs que la Loi sur la fonction publique confère à un sous-ministre.

Madame Denis exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

#### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 14 juin 1999 pour se terminer le 13 juin 2002, sous réserve des dispositions de l'article 5.

#### 3. RÉMUNÉRATION

La rémunération de madame Denis comprend le salaire et la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurances.

##### 3.1 Salaire

À compter de la date de son engagement, madame Denis reçoit un salaire versé sur la base annuelle de 118 538 \$.

Ce salaire sera révisé selon la politique applicable aux sous-ministres engagés à contrat et arrêtée par le gouvernement.